simplification. Elles sont d'ailleurs entièrement nouvelles.

» La multiplicité des équations de condition trouvées par l'auteur montre que les points qu'il a étudiés sont d'une nature bien spéciale, et se rencontreront bien rarement dans l'étude des surfaces. — On doit toutefois rendre hommage à l'habileté dont il a fait preuve dans le maniement de ses nombreuses formules.

» Nous avons donc l'honneur de proposer à l'Académie de lui voter des remerciements pour son intéressante communication, et de l'encourager à persévérer dans ses recherches sur la théorie des surfaces. »

NÉCROLOGIE. — M. le général de brigade Weynand est décédé samedi matin, à Rouen, dans son hôtel de la rue Bouquet. Il n'était âgé que de soixante ans.

M. Weynand était officier de la Légion d'honneur, et comptait 48 années de services militaires en France et en Algérie. Au moment de la guerre de 1870, il était colonel du génie à Châlons. Après le désastre de l'armée de Châlons, M. Weynand est rentré à Rouen, forcé au repos par la maladie. Mais, à peine rétabli, il s'est rendu à Paris, où il a servi jusqu'à la fin du siége.

Promu depuis au grade de général de brigade, il a été chargé pendant plusieurs années de la direction du génie pour le 3e corps d'armée. Il venait d'être nommé à la direction du même service dans le 1er corps, à Lille, lorsqu'il a été terrassé par la maladie à laquelle il vient de succomber, et qui était le résultat d'une affection contractée au service pendant les 15 années qu'il a passées au camp de Châlons.

Les obsèques du général Weynand ont eu lieu aujourd'hui, lundi, à 10 heures du matin. Le corps sera transporté à Puttlanges (Alsace-Lorraine), où est le caveau de la famille.

TRAMWAYS. — Aujourd'hui lundi, à une heure 1/2 du matin, le nommé Chevallier, âgé de 51 ans, cabaretier, demeurant rue Neuve, à Mons-en-Barœul, est tombé sur la voie des tramways au Pont-du-Lion-d'Or, au moment où le train du Théâtre, revenant de Roubaix, rentrait au depôt.

Le mécanicien a battu contre vapeur et a arrêté la marche du car; mais Chevallier avait déjà la moitié du corps engagé sous la machine. On craignait un accident épouvantable; aussi grande fut la surprise lorsqu'on le releva et qu'on constata qu'il avait à peine de légères contusions.

Chevallier a pu regagner son domicile à pied.

LES VOLS DE PORTE-MONNAIE. — La foule qui stationnait dimanche entre 5 et 6 heures, sur la Grande-Place de Lille, faisait la joie des pickpokets, qui se sont livrés à une vraie débauche de larcin.

Tous n'ont pas été également heureux, et Désiré Pélicier, âgé de 37 ans, natif de Carvin et demeurant rue des Robleds, est du nombre des infortunés.

Au moment où pour la quatrième fois il *opérait*, au coin de la rue Nationale et de la Grande-Place, il a été pris, la main dans la poche.... d'une dame.

Les personnes environnantes ont voulu saisir ce malfaiteur, qui s'est mis à frapper des pieds, des poings, de la tête, pour se dégager et il est probable qu'il aurait fini par s'échapper si la police n'était arrivée.

Il avait 6 porte-monnaie sur lui au moment de l'arrestation.

Ce mauvais gars est, paraît-il, coutumier du fait et a déjà subi 15 mois de prison pour vol.

NORD

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD. — Voici les recettes du 22 au 28 janvier 1883 et du 1er au 28 janvier 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 22 au 28 janvier. — Nombre de voitures en 1883 : 337; en 1882 : 364. — Recettes en 1883 : 20,501 85; en 1882 : 21,421 85. — Différence en moins : 917 fr. 00. — Moyenne par voiture, en 1883 : 51 fr. 94; en 1882 : 58 fr. 85. — Différence en moins : 6 fr. 91.

Du 1er au 28 janvier. — Nombre de voitures en 1883 : 1,184; en 1882 : 1,454. — Recettes en 1883 : 105,835 05; en 1882 : 101,165 00. — Différence en plus : 4,669 45. — Moyenne par voiture en 1883 : 71 fr. 81; en 1882 : 69 fr. 57. — Différence en plus : 1 fr. 74.

La différence en moins constatée sur le bulletin de la semaine du 22 au 28 janvier 1883, comparée à celle du 22 au 28 janvier 1882, est motivée par les deux journées de neige des 25 et 26, pendant lesquelles la recette a été nulle.

DUNKERQUE. — Le steamer *Jean-Bart*, de la Compagnie des bâteaux à vapeur du Nord, parti pour Bordeaux au commencement de la semaine dernière, est arrivé le 3 février en vue de Lorient ayant le feu à bord.

L'incendie s'était déclaré spontanément dans les soutes, et la situation était d'autant plus critique que le chargement comprenait plus de 500 pipes de 3/6.

Tous les efforts de l'équipage, secondé par les marins de l'Etat, pour se rendre maître du feu, ont été inutiles. Le navire a dû être saborddé et n'a pas tardé à couler.

Il est actuellement dans la rade de Lorient avec cinq mètres d'eau à bord.

On ignore encore si on pourra relever l'épave.

BAILLEUL. — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation un repris de justice, le nommé H. Colzy, de Crisolles (Oise), qui a exploité plusieurs familles de Vieux-Berquin et de Bailleul, en se faisant passer pour soldat et ami du fils de chaque maison où il se présentait.

Il était partout bien accueilli et on lui donnait de l'argent pour remettre à son ami, soldat au même régiment.

Pour les uns, Colzy faisait partie du 71e de ligne, en garnison à Saint-Brieuc; pour les autres, il était musicien au 5e de ligne, à Saint-Cloud, et donnait des leçons à cet ami. Tantôt il se disait fils d'un cultivateur d'Haverskerque; une autre fois il s'appelait H. Sonneville, de Saint-Venant, quand tout à coup la gendarmerie vint le forcer à établir sa véritable identité.

Il a été écroué à Hazebrouck.

HAZEBROUCK. — La commission chargée de faire élever un monument au chanoine Dehaene a adopté le plan de M. Patteyn, sculpteur à Hazebrouck.

Le buste de M. le chanoine Dehaene sera en marbre blanc, et le reste du monument en pierre de Soignies.

Ce monument aura une élévation, de la base au sommet de la croix, de 5 mètres 70 centimètres.

DOUAI. — Par suite de difficultés survenues dans l'exploitation, le directeur du Théâtre de Douai vient de résilier son engagement vis-à-vis de la ville.

L'exploitation a été immédiatement confiée aux artistes réunis en société, sous la gérance de M. Caunes Briant, premier ténor.

FRESNES. — Un ouvrier a été écrasé sous un éboulement dans une des galeries de la fosse des mines de Thivencelles et Fresnes-Midi. Ses blessures sont graves et il va subir l'amputation d'une jambe.

— Dans la nuit de jeudi dernier, un vol assez important a été commis à la sucrerie de M. Bocquillon et Compagnie, située à Fresnes, grand'route. Les malfaiteurs se sont introduits dans le bureau du comptable et ont enlevé une somme de 5,500 francs en or et argent.

DUNKERQUE. — Avant-hier, est venue à l'audience correctionnelle l'affaire dite du « Crime de Saint-Pol, » que la rumeur publique avait un peu exagérée et qui s'est trouvée réduite à une affaire de coups et blessures volontaires, avant il est vrai, occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Les inculpés avouent les faits en partie.

Les renseignements fournis par la municipalité de Saint-Pol sur la moralité de la famille Deketer, sont des plus mauvais : le fils Charles a déjà été condamné plusieurs fois pour coups.

Le tribunal condamne Charles Deketer à cinq mois de prison, François Deketer, son père, à deux mois. La femme Dekeleret son fils Alphonse, chacun à 25 fr. d'amende.

PAS-DE-CALAIS

LES BONS DE POSTE. — Les cinq catégories de bons de poste : 1, 2, 5, 10 et 20 francs, autorisés par la loi du 20 juin 1882, sont aujourd'hui livrées au public.

Ces bons sont uniformément imprimés en bleu, mais sur un fond de couleur différente assez accentué pour empêcher toute confusion entre les bons qui ne sont pas de même valeur.

Le fond des bons de 1 fr. est lilas, celui des bons de 2 est saumon ; de 5, bleu ; de 10, jaune ; de 20, vert.

La valeur de chaque bon est exprimée deux fois en toutes lettres et d'une manière très apparente sur le titre, une première fois sur la bande bleue placée au dessous de l'entête *Bon de poste*, et une deuxième fois dans le libellé du bon : *la somme de... sera payée à M...*

De plus, pour éviter toute erreur et empêcher la contrefaçon, la valeur de chaque bon a été reproduite une troisième fois en filigrane très apparent dans la pâte du papier. Il suffit donc de placer le bon en face de la lumière pour saisir immédiatement cette troisième indication qui rend toute fraude impossible.

— *Tunnel sous la manche de Calais à Douvres.* — M. Edouard Delebecque, ingénieur en chef du matériel et de la traction au chemin de fer du Nord, accompagné de MM. Bauderalli et Sauvage, ingénieurs à la même Compagnie, et MM. Gudard et Luneau, ingénieurs des ponts-et-chaussées, ont visité aujourd'hui les travaux du tunnel sous la Manche à Sangatte.

Ces ingénieurs distingués ont été reçus par M. Ludovic Breton, directeur des travaux de cette belle et grande entreprise; ils sont descendus au fond des puits où ils ont ensuite parcouru les différentes galeries. La principale de ces galeries à 1,300 mètres de longueur, avec le front d'avancement sous la mer à 400 mètres des falaises et une épaisseur de roche protectrice de 40 mètres. L'avancement journalier atteint jusqu'à 20 mètres par jour avec la machine Beaumont.

Les ingénieurs de la Compagnie du Nord et des ponts-et-chaussées paraissaient enchantés de leur visite aux travaux sous-marins et des résultats remarquables et importants obtenus dans ces dernières années.

CALAIS. — La dernière malle des Indes, débarquée à Calais pour Brindisi, était composée de 475 sacs de dépêches.

— M. Jeoffroy, dont la maison a été détruite par l'incendie de vendredi dernier, avait, en se sauvant, laissé sur une cheminée une montre et une enveloppe contenant 800 francs en billets de banque.

M. Jeoffroy vient de retrouver la montre et les billets sous les décombres.

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — *Incendie.* — Hier soir, vers neuf heures et demie, un incendie a eu lieu sur la route de Saint-Omer, entre le pont de St-Pierre et le Virval, chez un boulanger. Le feu a commencé dans un hangar rempli de paille qui a été complètement consumé.

Les pompiers ont été obligés de faire la part du feu, pour sauver les autres bâtiments.

— *Mort subite.* — M. J. Mercier, fabricant de tulles, à St-Pierre, est mort subitement, hier, chez le docteur Guyot, chez qui il s'était fait conduire en voiture.

HEUCHIN. — On lit dans le *Pas-de-Calais* :

« On est parfois tenté de se demander si les instituteurs sont payés pour instruire les enfants, ou pour leur donner des calottes et leur apprendre à jurer.

» Dans une petite commune du canton d'Heuchin, que nous ne nommerons pas aujourd'hui, l'instituteur laïque et mixte se permet de jurer comme un païen devant ses élèves, et de gifler à tout propos ceux d'entr'eux qui n'ont pas le bonheur de lui plaire. Cependant, dans l'*Arrêté* ministériel *réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques*, arrêté qui doit être affiché dans toutes les classes, nous lisons ce qui suit :

« L'instituteur.... apprend à ses élèves à ne » pas prononcer légèrement le nom de Dieu ;... il » associe étroitement dans leur esprit à l'idée de » l'Etre parfait un sentiment de respect et de » vénération... » Or, nous nous demandons si le maître d'école dont il s'agit remplit cette partie du programme, lorsqu'il jette en le sacrant comme en proie aux emportements de colère le Nom trois fois saint qu'il doit apprendre à ses élèves *à ne pas prononcer légèrement*. Que ce pédagogue soit libre-manger du Vendredi, au vu et au su de tout le monde, cela est, dit-on, du domaine de la vie privée ; qu'il cherche, s'il le veut, à s'affilier à la corporation des saucissonniers, c'est son affaire, et nous n'avons rien à y voir.

» Mais qu'il continue de maltraiter nos enfants comme il le fait, et de blasphémer devant eux le saint nom de Dieu, nous ne le souffrirons pas. A bon entendeur, salut ! »

ARRAS. — Hier matin, entre neuf et dix heures, on a trouvé pendu dans la mansarde qu'il occupait au cabaret Demailly, rue d'Amiens, 58, un cordonnier, âgé de 57 ans, connu dans la ville sous le nom de « Pascal » et dont le véritable nom est Pascal Néor. Ce malheureux, marié sans enfant, vivait depuis longtemps séparé de sa femme et se livrait à la boisson. Son suicide est attribué au dénuement profond dans lequel il se trouvait.

SAINT-OMER. — Dimanche dans l'après-midi, une personne qui se promenait dans les fortifications de la ville, a trouvé dans un chemin couvert formant souterrain, le cadavre d'une jeune femme dont la mort paraît remonter à plus de quinze jours; l'identité a pu être établie. On a reconnu que cette jeune fille qui a habité Dunkerque, était en service dans un estaminet de Saint-Omer. Le cadavre ne portait que deux petites blessures de chaque côté du cou. La victime étant dénuée de ressources, le vol ne paraît pas être le mobile du crime.

Cette découverte a fait beaucoup d'impression dans la ville.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 FÉVRIER. — Aline Motte, rue des Quinze-Ballots, 13. — François Demeire, rue de Lannoy, cour Bourgies, 6. — Julia Barloy, rue Lacroix, maisons Lefebvre, 25. — Marie Gossart, rue Bernard, 14. — Christine Lefebvre, rue d'Iéna, maisons Rose. — Léon Lambotte, rue Fourcroy, chez Delcroix. — Gustave Debrume, rue des Arts, 136. — Marie Goubet, hameau de la Potennerie, fort Lefebvre. — Henri Thoold, rue des Ogiers, maisons Dhalluin. — Paul Maes, rue Turgot, 104. — Sophie Dubar, rue du Duc, 20. — Marceau Couplet, rue du Tilleul prolongée, maisons Pollet. — Jean Flipo, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, 7. — Marie Waunez, rue Lannes, cour Leriche, 7. — Paul Delmisse, à la Potennerie, cour Lefebvre, 15. — Blanche Wolfs, rue d'Alma, 111.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 FÉVRIER. — Henri Descamps, 41 ans, aiguilleur, rue de Wasquehal, à côté du barbier. — Zélie Delplanque, 35 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Vandenhaute, présenté sans vie, rue des Filatures, cour Tonneau, 8.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 4 FÉVRIER. — Désire Lebembre, 31 ans, fileur et Adolphine Meyer, 23 ans, soigneuse. — Prosper Laga, 24 ans, cordonnier et Hélène Vandenbogaerde, 22 ans, soigneuse. — Victor Cottenier, 22 ans, journalier et Louise Ghilieux, 27 ans, ménagère. — Ferdinand Vandenbogaerde, 26 ans, fileur et Elvire Louage, 24 ans, dévideuse. — Charles Lernould, 29 ans, tisserand et Marie Touquillie, 24 ans, ourdisseuse. — Henri Deleporte, 22 ans, rattacheur et Virginie Vandaele, 23 ans, rattacheuse. — Alfred Raulin, 23 ans, comptable et Blanche Campagne, 25 ans, sans profession. — Oscar Nys, 24 ans, tisserand et Rose Waymel, 20 ans, tisserande. — Joseph Delmuvenne, 21 ans, journalier et Anastasie Lison, 21 ans, journalière.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 4 février. — Henri Bouche, chemin des Marlas. — Oscar Morel, chemin des Carliers. — Marguerite Deschamps, rue de Paris. — Jeanne Vermesse, rue de la Folie. — Achille Catteau, Pierre-Bleue. — Elisabeth Tronteseaux, rue de Lille. — Hortense Vanbokelande, rue St-Pierre. — Albert D'Hudene, rue St-Roch.

Du 5. — Marie Bouchy, rue du Sentier. — Marie Selosse, Marliere. — Louis Glantzlen, rue de la Lainage. — Clémentine Dumortier, Croix-Rouge. — Gaston Delehambre, Marlière. — Charles Delcourt, Blanc-Seau. — Marie Porte. — Laure Vercamer, rue de la Baille. — Marie Balois, rue des Poutrains. — Louis Pattyn, rue Moulin. — Marie Leman, rue du Blaze. — Ernest Delemotte, rue Claire Lemettre. — Carlos Piat, rue des Carliers. — Marie Mercier, rue de Menin.

DÉCÈS du 4 février. — Flore Samyn, 1 an, pont de Neuville. — Marie Lepers, 1 mois, Croix-Rouge. — Justine Debruyère, 1 mois, Phalempins. — Catherine Dattail, 55 ans, Croix-Rouge. — Augustine Debay, 58 ans, pont des Prats.

Du 5. — Lucie Delhaere, 1 an, rue du Mont-à-Leux. — Germaine Braye, 1 an, Croix-Rouge. — Benjamin Desors, 1 an, Blanc-Seau. — Achille Lemaire, 4 jours, rue de la Latte.

MARIAGES du 5 février. — Alfred Ponchelet, 36 ans, tisserand et Marie Delesalle, 32 ans, rattacheuse. — Louis Haquette, 23 ans, fileur et Rosalie Debouvry, 22 ans, soigneuse. — Cornelle Vallaeys, 21 ans, tourneur et Léonce Dewaele, 28 ans, couturière. — François Duguquier, 19 ans, emballeur et Adèle Destombes, 20 ans, soigneuse. — Jules Desurmont, 27 ans, rattacheur et Juliette Dubrez, 21 ans, soigneuse. — Vincent Fannecaucke, 22 ans, rattacheur et Alexandra Leclercq, 21 ans, soigneuse. — Henri Dumez, 22 ans, rattacheur et Louise Dutilleul, 21 ans, soigneuse. — François Pynoo, 27 ans, tisserand et Valentine Ghislain, 27 ans, soigneuse. — Arthur Soyez, 22 ans, journalier et Fidéline Dupont, 25 ans, moulineuse. — Alphonse Stalens, 23 ans, teinturier et Romaine Stable, 20 ans, rattacheuse. — Julien Dervyck, 29 ans, cordonnier et Philomène Mispelaere, 23 ans, couturière. — Arthur Lauridon, 25 ans, tisserand et Camille Dervaux, 24 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BUISINE-DUPRIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Pauline-Adelaïde DUPRIEZ, veuve de Monsieur Jean-Baptiste BUISINE, décédée à Lille, le 5 février 1883, à l'âge de 78 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le jeudi 8 février 1883, à 10 heures 1/2, en l'église de Saint-Martin d'Esquermes. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Bernard, 27.

(Les Matines et Laudes seront chantées la veille à 4 heures 1/2 du soir.)

Ils vous prient aussi d'assister à l'obit qui sera chanté dans la ladite église, le lundi 10 février 1883, à 10 heures 1/2, et à celui que la Réunion des Mères Chrétiennes fera célébrer en la même paroisse, le lundi 26 février, à 8 heures.

Des voitures stationneront à l'angle de la Grande-Place et de la rue Nationale.

Les amis et connaissances de la famille DESORS-DUHART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Benjamin DESORS, décédé au Blanc-Seau, Tourcoing, le 3 février 1883, dans sa 33e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 février 1883, à 9 heures, en l'église de Saint-Eloi. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Blanc-Seau, 4.

Un Obit Anniversaire de 2e Classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Tourcoing, le jeudi 8 février 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florimond-Désiré-Joseph TIBERGHIEN, marchand de lait, époux de Dame Julie TIBERGHIEN, décédé à Tourcoing, le 7 février 1882, à l'âge de soixante-deux ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — [illegible] GRATUITS dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

L'ÉTAT DE SANTÉ DU ROI. — Le Roi, écrit-on au *Journal de Liége*, a eu, il y a quelques semaines, une affection d'intestins qui l'a fait beaucoup souffrir et l'a obligé de garder le lit. La maladie a suivi son cours régulier. Le Roi se sentait assez rétabli pour vouloir se rendre à Berlin, aux noces d'argent du prince héritier d'Allemagne.

Le désir de hâter sa guérison complète lui fit commettre une imprudence : Il en eut une rechute qui le força de nouveau à garder le lit.

Depuis, un mieux s'est produit et il est entré en convalescence : le Roi est encore alité ; mais ce qui prouve que son état ne doit occasionner aucune inquiétude, c'est que S. M. a repris l'examen des nombreux dossiers qui lui sont soumis chaque jour et qu'il a pu accorder des audiences pour des affaires urgentes.

FAITS DIVERS

TIRAGE D'OBLIGATIONS. — Lundi matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 32e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt de 1875, contracté par la Ville en vertu de la loi du 24 décembre 1874 et du décret présidentiel du 22 janvier 1875.

A ce tirage, il a été extrait de la roue, conformément au cahier des charges et aux conditions dudit emprunt, 31 numéros qui ont droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 188419 gagne 1 0,000 fr.

Le numéro 252052 gagne 50,000 fr.

Les trois numéros suivants chacun 10,000 fr. 285783—388903—212261.

Les quatre numéros suivants chacun 5,000 fr. 190681—275515—260065—87111.

Les vingt cinq numéros suivants chacun 1,000 fr.

376926 — 352000 — 57661 — 17131 — 163152 — 273858 — 483114 — 147896 — 152128 — 35780. — 341368 — 141249 — 181016 — 41056 — 211175 — 378293 — 287172 — 207856 — 207791 — 308145 — 317071 — 278027 — 475765 — 278158 — 300337.

Soit un total de 225,000 fr.

Le paiement des lots se fera, à la caisse municipale, au pavillon de Flore, à partir du 25 février prochain.

L'AFFAIRE DE LA RUE CONSTANCE. — C'est une affaire fort dramatique que celle qui vient de se passer, au numéro 3 de la rue Constance, à Montmartre, et nous pouvons dire qu'elle met en émoi tous les habitants de ce quartier populeux.

Au cinquième étage d'une des plus vieilles maisons de cette rue, habite une dame Chalento, qui avait pris pour pensionnaire une Cbilienne, Mlle de Monesterio, âgée de quarante-trois ans, qui la payait cent francs par mois pour sa nourriture et son logement.

Cette personne, d'une grande distinction, avait eu, il y a quelques années, des troubles cérébraux. Mais depuis, elle était revenue complétement à la santé et paraissait jouir d'un esprit sain, car toutes les personnes qui la connaissaient admiraient sa douceur et son affabilité.

Mlle de Monesterio, avant de s'établir chez Mme Chalepto, demeurait avec sa mère, âgée de soixante-huit ans, qui habite rue de Clichy.

Mais depuis l'héritage d'un million qu'elle avait fait d'un grand parent, sur lequel elle n'a encore rien touché, Mlle Monesterio qui a sa mère qui la rendait, paraît-il, fort malheureuse, pour aller habiter rue Constance.

Mme de Monesterio a un fils naturel, nommé Carlo Lafitte, né également au Chili, mais beaucoup plus jeune que sa fille ; il n'a pas plus d'une trentaine d'années. Ce jeune homme mène à Paris une existence problématique, il fréquente tous les tripots de l'avenue de l'Opéra où il s'est fait une réputation de grec, qui est, croit-on, justifiée.

Samedi, à huit heures du matin, il se présentait chez le concierge du n° 3 de la rue Constance et l'avertissait qu'il allait faire conduire sa sœur dans une maison de santé.

— Mais votre sœur n'est pas folle, lui dit ce dernier, c'est une personne très raisonnable et qui n'a nullement l'esprit dérangé.

— Elle est folle, vous dis-je, et je vais la transporter dans une maison d'aliénées.

— Vous ne pouvez faire cela sans la présence du commissaire de police, lit observer le concierge.

— La présence de ce magistrat n'est pas nécessaire, reprit Carlo Lafitte, j'aurai avec moi des médecins et leur présence suffira.

Le concierge alla avertir le commissaire de police dont les bureaux sont situés au numéro 15 de la même rue, et monta prévenir Mme Chalento des projets du frère de Mlle de Monesterio.

A dix heures et demie du matin, Carlo Lafitte, accompagné de deux individus se disant docteurs, pénétrait dans l'appartement du cinquième étage pour s'emparer de sa sœur.

Une lutte acharnée eut lieu. Mme Chalento essaya de s'opposer de la façon la plus énergique à l'enlèvement de sa pensionnaire.

Elle arrache à Carlo Lafitte la moitié de sa superbe barbe frisée qui avait une longueur de près de quarante centimètres.

Mais les cris et les efforts des deux malheureuses restèrent sans résultat. Les complices de Carlo Lafitte s'emparèrent de Mlle de Monesterio et lui passèrent une camisole de force, puis la descendirent malgré ses pleurs et ses cris.

A la porte de la maison un fiacre à quatre places attendait. Mlle de Monesterio y fut jetée et le véhicule s'éloigna au galop.

Les locataires de la maison, attirés par les cris, essayèrent d'empêcher cet enlèvement, mais Carlo Lafitte leur répondit qu'il avait le droit de conduire sa sœur dans une maison de santé, que les médecins qui l'accompagnaient reconnaissaient sa folie et que personne n'avait à s'occuper de ses actions.

C'est effectivement à la maison de santé de Picpus que Carlo a conduit sa sœur ; mais tous les habitants de la maison où habitait Mlle de Monesterio affirment qu'elle jouit de toutes ses facultés intellectuelles.

Cette après-midi, Carlo Lafitte et ses deux complices ont été mis en état d'arrestation.

Deux docteurs de la préfecture de police ont constaté que Mlle Monesterio n'a aucune affection mentale, mais ils ont jugé nécessaire, après les événements dramatiques qui viennent de s'accomplir, de l'engager à se reposer pendant quelques jours dans cet établissement.

Le but de Carlo Lafitte, on le comprend, était de s'emparer de l'héritage d'un million dont sa sœur doit être mise prochainement en possession en se faisant nommer son tuteur.

RIVE-DE-GIER. — La Compagnie générale des verreries de Rive de Gier, est propriétaire d'un mur de soutènement établi au bord de la rivière de Gier.

Samedi, vers dix heures, ce mur s'étant effondré sur une longueur de vingt mètres et sur une hauteur de sept mètres environ, les magasins et dépôts de bouteilles qu'il soutenait l'ont entraîné dans la rivière.

On évalue à 72,000 le chiffre des bouteilles qui sont tombées dans le Gier. L'administration espère pouvoir en retirer environ la moitié.

Une trentaine d'ouvriers travaillent à retirer de la rivière les débris de verres.

TRIBUNAUX

Les fraudes électorales à Tarascon.

A la suite des opérations électorales du 18 juin dernier, pour l'élection d'un conseiller général, M. Chaulard, candidat conservateur, avait intenté des poursuites correctionnelles contre deux scrutateurs. Des fraudes scandaleuses avaient été commises : les bulletins au nom du candidat conservateur avaient été en grand nombre attribués au candidat radical. Les amis de M. Chaulard et lui-même avaient été expulsés des salles de vote au milieu de scènes honteuses de violence et de brutalité.

Le tribunal de Tarascon avait déjà condamné les fraudeurs à deux représentants par défaut d'abord puis sur opposition. Les condamnés, pour se soustraire à leur juges naturels, avaient imaginé de demander à la cour de cassation le renvoi de l'instance devant un autre tribunal. La cour de cassation avait rejeté leur requête. La cour d'appel d'Aix vient à son tour de statuer sur le procès. Elle a repoussé l'appel des prévenus.

Géraud Billioz, *président du Comité électoral radical*, est définitivement condamné à trois mois et un jour de prison. Il perd de plus ses droits d'électeurs. Veran est condamné à un mois de prison. Tous deux ont à leur charge 500 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

Le fait produit sur l'opinion par le verdict est considérable. Le parti radical, qui comptait sur l'impunité, est abattu et consterné. Les conservateurs, au contraire, qu'avaient découragés les fraudes et les violences de leurs adversaires, ont repris pleine confiance et se préparent à soutenir avec entrain une nouvelle lutte électorale, dès que le Conseil d'Etat aura annulé l'élection de juin dernier.

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

(Avis mensuel par le courtier J. J. Melgrea). — Anvers, le 2 février 1883. — Laines de la Plata. — Existence au 31 décembre dernier 9,358 balles. — Arrivages de Buenos-Ayres par Guadiana (8), Cordeo (8), Nurnberg (8), Humboldt (8), Maskelyne (8), Van Beck (8), Minho (8), Weser (8), Carlton Tower (8), Sylflen (8), Concordia, steam., Holbein, steam., Strato, steam., Tamar, steam., Strassburg, steamer. — Ensemble 13,366 balles. — De San Nicolas par mêmes steamers 731 b. — De San Pedro par mêmes steamers 1,155 b. — De Rosario par mêmes steamers 571 b. — De Fédéras par mêmes steamers 17 b. — De Montevideo par mêmes steamers 1,368 b. — Ensemble 18,096 b. — Total 27,454 balles.

Ventes Buenos-Ayres 9,995 balles; Montevideo 2,415 b. — Ensemble 12,410 balles. — Passage 3,035 balles.

Stock ce jour : Buenos-Ayres 10,866 balles; Montevideo 575 b. — Ensemble 11,381 b. — Total 27,454 balles.

La première quinzaine du mois de janvier a vu se produire une demande active pour les laines de Buenos-Ayres, et spécialement pour les agneaux, ces derniers obtenant rondement 5 cts de hausse sur les cours de novembre, tandis que les laines-mère se payaient à des prix sans changements mais très tenus.

Les nouvelles laines, par contre, étaient peu demandées, les acheteurs se montrant très réservés à cause de l'irrégularité constatée dans les rendements. La vente publique qui devait avoir lieu le 18 et le 19 janvier ne donna pas un résultat satisfaisant, et les laines de qualité supérieure rencontrèrent une bonne concurrence à des prix un peu en-dessous des cours de mam fermé.

C'est le 21 janvier que s'ouvrit notre première vente publique trimestrielle en cette année. Elle s'est terminée ce soir.

Vente publique de laines. — Les quantités suivantes ont été catalogués pendant cette série :

OFFERTES :			DONT VENDUES :	
			—	
8.095 balles laines de Buenos-Ayres	nouv. t.		4.691	balles
4.5[illegible] »	»	» anc. t.	2 982	»
1.4[illegible] »	»	de Montevideo nouv. t.	954	»
950 »	»	» anc. t.	687	»
15.[illegible] balles laines de la Plata			9.314	balles
3.[illegible] »	»	d'Australie	2.728	»
197 »	»	du Cap	—	»
516 »	»	diverses	112	»
20.[illegible] balles.			12.154	balles

Mes imprimés des 24, 25 et 27 janvier résumaient la marche des enchères pendant la première semaine des ventes. Depuis, il a régné plus d'animation aux séances où se présentait un bon choix, les qualités supérieures rencontrèrent plus de faveur et obtenaient des prix fermes. Les laines secondaires et défectueuses par coutre sont restées négligées jusqu'à la fin.

Comparativement à la vente publique de novembre les cours s'établissent comme suit :

Ancienne toute, laine-mère, mêmes cours qu'en novembre; agneaux, hausse 5 centimes sur ces cours.

Nouvelle tonte, belle qualité, prix fermes, ressortant en lavé, dans la parité des cours payés pour les anciennes laines; qualité moyenne, moins bien tenues; qualités secondaires et défectueuses, prix faibles et très irréguliers.

Quelques lots Montevideo supérieures ont été vivement disputés et ont obtenu des prix élevés.

En résumé, la difficulté d'apprécier exactement les rendements si incertains de la nouvelle laine, a été la principale cause de l'hésitation que les acheteurs ont montrée durant toute la vente.

Entre les séances il a été traité de gré à gré 885 balles Plata et 314 balles diverses, Russie, Australie, Cap, ensemble 1,202 balles.

PARIS, 5 février. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. sec. 1 [illegible] courant 110 ..; mars 111 ..; 4 de mai 102 ..; 4 derniers 88 50. — *Huile de lin* : courant 58 50; mars 58 50; 4 de mai 60 ..; 4 derniers 59 75. — *Spiritueux* 1re q. l'h. 80° fût c. esc. 10 k. : courant 50 ..; mars 50 50; 4 de mai 51 ..; 4 derniers 50 .... — *Sucres bouts 88°* : disp. 46 75 à 50 .. — *Sucres blancs n° 3* : courant 57 60; mars 57 80; mars-avril 58 50, 4 de mai 60 ... — *Sucres raffinés* : 104 .. à 104 50. — *Farines 9 marques* : courant 59 60; mars 59 30; 4 de mars 59 80; 4 de mai 59 60 — *Marque Corbeil* : 61 ... — *Blés* : courant 25 10; mars 26 30; 4 de mars 26 75; 4 de mai 27 40. — *Seigles* : courant 15 75; mars 16 25; 4 de mars 16 75; 4 de mai 17 ...

LA VILLETTE, 5 fév. — Bœufs amenés 2,188; poids 560; 1re qual. 1.75; 2e qual. 1.56; 3e qual. 1.24; prix moyens 1.55 à 1.30. Vaches am. 910; p. 231; 1.60; 1.40; 1.15; prix moyens 1.65 à 1.64; Taureaux am. 105; p. 382; 1.36, 1.32; prix moyens 1.12 à 1.52; Veaux am. [illegible]; p. 82; 2.46; 2.20 1.90; prix moyens. 1.80 à 2.50; Moutons am. 16225, p. 20; 2.20; 2.05; 1.90; prix moyens 1.80 à 2.25; Porcs gras am. 2380; p. 80; 1.36; 1.30; 1.24 prix moyens 1.20 à 1.40.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	84 .. à ..	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	90	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b. goût	.. .. ..	28 .. 30 ..	.. .. ..
— rousse	.. .. ..	.. .. ..	.. .. ..
Cameline	60	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. .. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	55 25 ..	20 .. 21 50	25 .. ..
Lin étranger	54 50 ..	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 5 février

Huile de colza	85 .. à 91 ..
Huile de navette pour quinquet	.. .. ..
Lin en pays	.. .. ..
Lin étranger	.. .. ..
Cameline	.. .. ..
Chanvre	.. .. ..

LILLE, 5 fév. — Sucre indien 88 degrés cours officiel, qs. n° 7 à 9 .. id. en pains 6 k. n° 1, 110 50. Sucre numéro 3 50 50 id. indigène n° 3 ... 3/6 betteraves disponibles 19 ... id. courant ... .. id. Grains disponibles ... .. id. fin 1re qual. dispon. 48 50 id. fin 1re qual. courant ... .. id. mélasse disponible ... .. id. à livrer premier ... .. id. à janvier ... .. id. 4 d'été ... .. id. 4 derniers ... .. id. prochain ....

ORCHIES, 5 février. — Blé blanc 1re qual. 21 ..; id. 2e qual. 19 75; id. 3e qual. 18 50; Blé de semences ... .. ; Blé roux 15 50 18 ..; Seigle 12 .. 13 ..; Avoine 6 .. 8 50; Fèves 14 .. 17 ..; Pois 14 .. 16 ..; Scourgeon ... .; Orge ... . — GRAINES GRASSES : Colza ... .. ; Graine de lin 19 .. 20 50; Cameline 14 .. 17 ... Chènevis ... .

AIRE, 2 fév. — Blé froment quant. v. 2675 h. pl. 21 13 prix m. 1 55 plus bas 12... Seigle q. v. .. 50 h. .. h. 13.. p. m. 15.